

Burundi : jusqu'à 23 ans de prison requis contre des responsables d'association

RFI, 06-01-2018 Vendredi 5 janvier 2017 à Muramvya, dans le centre du Burundi, le parquet a requis 23 ans de prison contre le responsable provincial d'une association de lutte pour la bonne gouvernance, Parole et actions pour le réveil des consciences et de l'évolution des mentalités (Parcem), et 20 ans contre deux de ses collaborateurs communaux pour atteinte à la sûreté de l'Etat. [Photo : Faustin Ndikumana, président de Parcem]

Les trois hommes - Emmanuel Nshimiriamana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigiyimana - ont été arrêtés en juin 2016 puis écroués à la maison d'arrêt de cette province du centre du pays pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ». Selon le président de l'association Parcem, Faustin Ndikumana, ils ont été arrêtés alors qu'ils préparaient un atelier, une réunion connue des autorités, à cause d'un document de travail. M. Ndikumana explique à RFI ce qu'on leur reproche exactement. Faustin Ndikumana, président de l'association Parole et actions pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités : « C'était un document de travail interne (...) où il insistait sur l'invitation des membres des partis politiques d'opposition, pour les faire rencontrer les membres du parti au pouvoir »

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});